



Communiqué de presse

La réforme du collège est en danger !

Nos 3 organisations syndicales ont été reçues ce jeudi 18 février par le Directeur de cabinet de la ministre de l'Éducation nationale. Elles entendaient protester contre les conséquences néfastes de la mise en œuvre de la réforme du collège. En effet :

- L'absence de fléchage de la dotation horaire des établissements risque d'engendrer des pertes d'heures, voire d'emplois. Des annonces sont faites en ce sens au sein de certains établissements, de certaines directions diocésaines, voire par des rectorats. Les disciplines les plus touchées sont les langues étrangères, particulièrement l'allemand, les langues anciennes et le pôle « technologie – physique ». De plus, la mise en place de la réforme sur les 4 niveaux pose d'importants problèmes d'organisation et accroît significativement la charge de travail des enseignants.
- La formation des enseignants est à la fois tardive et insuffisante. Les formateurs eux-mêmes manquent d'informations exploitables.
- La concertation tarde à se mettre en place. Trop de chefs d'établissement se considèrent comme les seuls dépositaires des moyens alloués par l'État et refusent d'associer les enseignants à des décisions qui impacteront, parfois rudement, leurs conditions de vie et d'exercice professionnel.

Nos organisations ont été écoutées par les représentants du Ministère, en premier lieu du Directeur de cabinet. Elles ont reçu l'engagement que les exigences posées (cf. leur courrier en date 4 février 2016) seraient relayées auprès des rectorats, des réseaux de l'enseignement privé. Un contact sera pris également, pour l'Enseignement catholique, avec Formiris, concernant la formation.

Le directeur de cabinet s'est engagé à redire aux responsables d'organisations professionnelles de chefs d'établissements, au titre du contrat qui les lie à l'État, leur obligation de mettre en place la réforme du collège dans de bonnes conditions.

Elles attendent de cette entrevue une évolution rapide et positive de la situation actuelle et se chargeront localement de le signifier aux autorités compétentes.

Dans le cas contraire, elles feraient le constat que la ministre de l'Éducation nationale n'est pas en mesure de sécuriser l'emploi des maîtres, d'assurer de garantir une formation efficace et de qualité et de reconnaître leur travail à sa juste valeur. Nos organisations envisageraient alors d'engager des actions plus fortes.

Contacts :

Snec-CFTC – Francis CASTELAIN - francis.castelain@snec-cftc.fr – 06 50 77 43 18

Spelc – Luc VIEHÉ - L.viehe@spelc.fr – 06 81 40 42 42

Fep-CFDT – Bruno Lamour – blamour@fep.cfdt.fr – 06 16 76 24 71